

# Projet d'extension du parc éolien des Mignaudières

Communes de Brion et Saint-Secondin


Parc éolien des Mignaudières

## Bulletin d'information n°3 - Janvier 2023

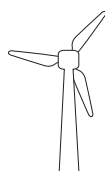
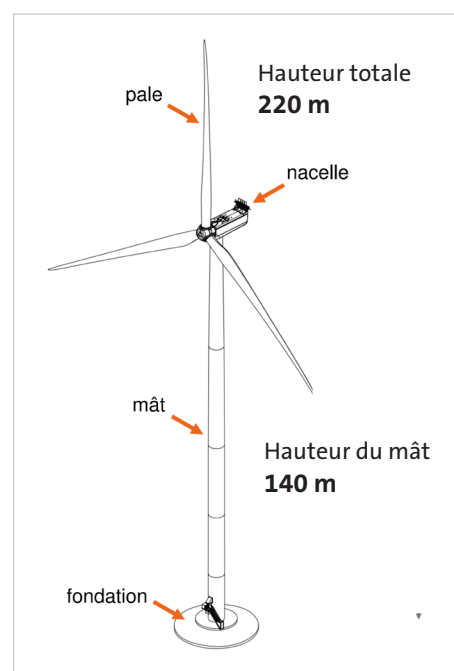
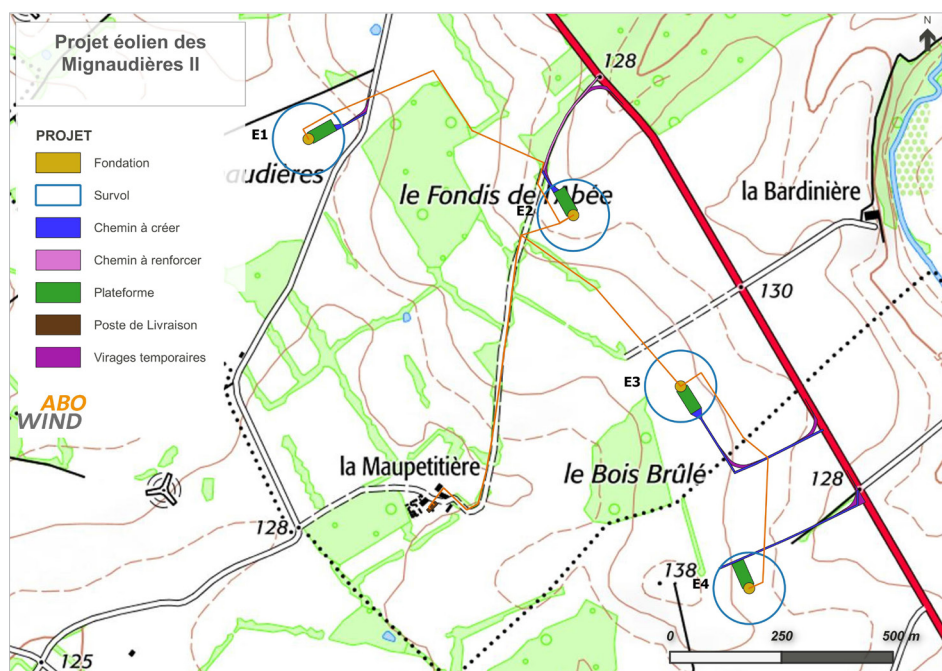
Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, une enquête publique est prévue du **lundi 06 février 2023 à 13h30 au mercredi 08 mars 2023 à 16h30**.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par la commissaire enquêteuse.

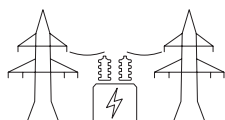
Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page de ce bulletin ou sur la page internet du projet.

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine > **Projet d'extension du parc éolien des Mignaudières**

## Localisation et caractéristiques du projet



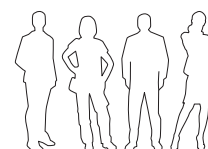
**4** éoliennes  
**5,5 MW** par éolienne soit  
**22 MW** de puissance totale



**Env. 65 GWh/an**  
de production moyenne  
annuelle



**Env. 220 000€/an**  
de retombées fiscales  
pour le territoire \*



**Env. 29 000 personnes**  
alimentées en électricité  
renouvelable \*\*

\* A répartir entre la commune, la communauté de communes, le département et la région

\*\* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus - Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE

## Le déroulement du projet

### 2019

- **Printemps** : Prise de contact avec les élus locaux.
- **Avril** : Présentation au Conseil Municipal de Saint-Secondin.
- **Juillet** : Présentation au Conseil Municipal de Brion.
- **Printemps - Été** : Rencontre des propriétaires et exploitants.
- **2<sup>ème</sup> semestre** :
  - Réalisation de la pré-étude paysagère.
  - Présentation des résultats de la pré-étude aux élus.
  - Lancement des études de faisabilité (faune et flore, acoustique et paysage) après **accords des élus des communes d'implantation**.

### 2020

- **Janvier** : 1<sup>er</sup> Bulletin d'information et mise en ligne de la page internet dédiée au projet.
- **Mars** : Installation du mât de mesure de vent et d'écoute des chauves-souris.
- **Avril** : Réalisation de la campagne de mesures acoustiques autour du projet.
- **Contexte sanitaire** : Annulation des permanences publiques, conservation d'une information régulière des élus.

### 2021

- **1<sup>er</sup> trimestre** :
  - Finalisation des études et rendu des conclusions.
  - Réflexion sur les variantes d'implantation possibles.
- **Mai** : Détermination du projet final.
- **Juin** : Présentation à la population et aux élus.
- **Été** : Définition des mesures compensatoires et d'accompagnement.
- **Décembre** : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture.

### 2022

- **Mars - Juin** : Analyse du dossier par les services de l'état puis réponse d'ABO Wind à la demande de compléments.
- **Octobre** : Avis tacite de la MRAE

### 2023

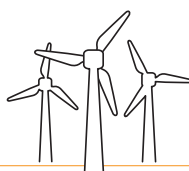
- **Février - mars** : Enquête publique durant un mois
- **2<sup>nd</sup> semestre** : Décision préfectorale sur le projet.

### 2024 - 2025

- Construction hors des périodes environnementales sensibles.
- Mise en service du parc éolien.

### Pendant 20 à 25 ans

- Exploitation.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total (y compris fondations) ou renouvellement en fin de vie.



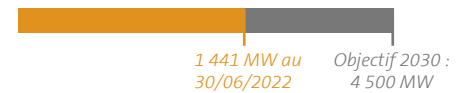
## Pourquoi ici ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2030 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) en Nouvelle-Aquitaine. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vu de la puissance installée (SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE) :

#### En France :



#### En région Nouvelle-Aquitaine :



Un site propice au développement d'un projet éolien a été identifié sur les communes de Brion et Saint-Secondin :

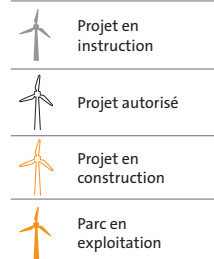
- Potentiel éolien suffisant.
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires.
- En dehors des zones de protection des espaces naturels.
- En dehors des secteurs boisés.
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.
- **En extension du parc éolien des Mignaudières** (développé et construit par ABO Wind en 2016), permettant le regroupement du motif éolien.

La démarche de conception du projet a débuté en 2019 avec la rencontre des élus locaux. **La zone retenue pour le projet d'extension a été choisie en concertation avec ces derniers.**



### ABO Wind en Vienne

ABO Wind dispose d'une connaissance fine du secteur d'étude, du potentiel éolien, des enjeux locaux environnementaux et paysagers de développement éolien en Vienne.



# Le déroulement de l'Etude d'Impacts sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impacts qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune flore milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. Etat initial : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. Evaluation des impacts : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. Proposition de mesures : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permet par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

## La démarche Eviter - Réduire – Compenser

La démarche ERC consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principales mesures concernant le projet d'extension du parc éolien des Mignaudières :

### Mesures d'évitement :

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès.
- Adaptation de la période des travaux sur l'année.
- Suivi de chantier par un écologue.
- Implantation cohérente avec les lignes de force du paysage et les parcs éoliens existants.

### Mesures de réduction :

- Mise en défens des éléments écologiques d'intérêt situés à proximité des travaux.
- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives.
- Protocole d'arrêt en période de fenaison.
- Eclairage nocturne du parc compatible avec les chauves-souris.
- Plantation d'arbres et d'arbustes au hameau de la Bardinière.



Simulation de la visibilité du projet depuis le cœur du hameau de la Bardinière



Simulation de la mesure M7 proposée depuis le cœur du hameau de la Bardinière

- Mise en œuvre d'un plan de bridages acoustiques des 4 éoliennes.

### Mesures compensatoires liées à l'expertise zones humides :

- Création d'une haie bocagère sur talus.
- Création d'une mare.
- Mise en défens des berges de la Clouère et aménagement d'une pompe à museau.



### Mesures d'accompagnement :

- Création d'un sentier pédagogique avec mise en place de panneaux d'information.
- Plantation d'arbres et d'arbustes.
- Participation à l'aménagement d'une place.

Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet sur le territoire.

- Aménagement d'une seconde mare écologique.
- Création et entretien d'une prairie favorable à l'avifaune des plaines.

Ces mesures visent à apporter un gain de biodiversité.

# Enquête Publique

## Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale unique en vue de construire et d'exploiter le parc éolien de Mignaudières 2, composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Brion et Saint-Secondin (86).

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

## Déroulement de l'enquête

Dates : **du lundi 06 février 2023 à 13h30 au mercredi 08 mars 2023 à 16h30.**

Commissaire enquêteur : **Mme DENIZET**

Permanences de la commissaire enquêteur en mairie de Brion :

- Lundi 06 février 2023 de 13h30 à 16h30
- Jeudi 16 février 2023 de 13h30 à 16h30
- Mercredi 08 mars 2023 de 13h30 à 16h30

Permanences de la commissaire enquêteur en mairie de Saint-Secondin :

- Vendredi 10 février 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 23 février 2023 de 09h00 à 12h00

## Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- à la préfecture de la Vienne, aux jours habituels d'ouverture, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h ;
- en mairies de Brion et Saint-Secondin, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- sur le site de la préfecture de la Vienne : [www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr) (rubriques : Politiques publiques - Environnement, risques naturels et technologiques - Installations classées - Éoliennes - Mignaudières 2).

## Observations et propositions sur le dossier

Elles pourront être :

- consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Brion et Saint-Secondin ;
- adressées par voie postale à la commissaire enquêteur à la mairie de Brion : 1 Place de l'église, 86160 Brion ;
- transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr)

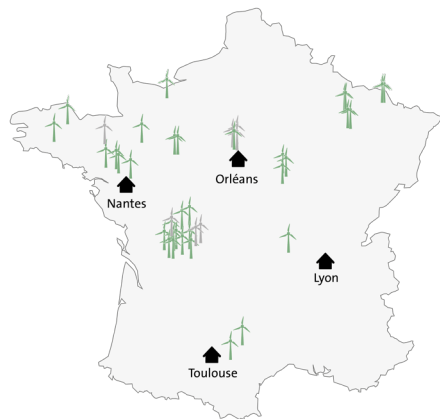
## Rapport et conclusions

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne et dans les mairies de Brion et Saint-Secondin. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr) (Politiques publiques - Environnement, risques naturels et technologiques - Installations classées - Éoliennes) et mis à la disposition du public pendant un an.

# ABO Wind France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



**34** parcs raccordés  
**177** éoliennes  
**355** MW



**7** parcs en construction ou prêts à construire  
**82** MW


## Responsable du projet

Pauline Jerome  
Tél. : 05.32.26.13.79  
[pauline.jerome@abo-wind.fr](mailto:pauline.jerome@abo-wind.fr)

## Directrice de la communication

Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
[cristina.robin@abo-wind.fr](mailto:cristina.robin@abo-wind.fr)

 ABO Wind SARL

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

## Tournés vers le futur

# ABO WIND